

caution de grande pluie; l'écume stationnant, mais pas tout à fait au centre, indiquant invariablement si elle se rend vers un seul point du bord de la tasse sans se disséminer, l'indication est pluite.

Ce n'est qu'après avoir constaté par comparaison ces indications avec celles d'un baromètre métallique Bourdon et un baromètre à siphon de mercure, qu'en ayant reconnu la concordance exacte, je les livre à la publicité.

Un assassinat entouré de circonstances particulières a été commis à la fin de la semaine dernière dans la commune de La Frette, près de Sartrouville (Seine-et-Oise.)

Vendredi dernier, dans la matinée, des personnes qui suivaient le chemin de halage qui borde la Seine aperçurent surgissant à la surface du fleuve à 700 mètres de la berge, un corps humain qu'elles s'empressèrent de repêcher et qu'elles reconnurent pour être celui d'un habitant de La Frette, le sieur Frumence Jollivet qui occupait une petite maison sur le bord de la Seine, presque en face de cet endroit.

Le sieur Jollivet avait été assassiné; il portait au cou une large blessure qui avait dû déterminer la mort promptement; il était attaché au milieu du corps par une corde dont l'extrémité était fixée à un pieu sur la berge.

La maison était restée fermée, et la clef a été retrouvée à un endroit où il la plaçait habituellement, sous l'un des contrevents, lorsqu'il sortait.

A l'intérieur les meubles avaient été fouillés et l'out avait soustrait de l'argent, une montre et d'autres bijoux. L'instrument du crime y a été retrouvé; s'était le ressort de la victime, qui était placé ordinairement sur un buffet au rez-de-chaussée, et cette circonstance n'était connue que des personnes au courant des habitudes du sieur Jollivet. On a constaté aussi que la corde qu'il portait autour du corps lui appartenait et avait été prise à l'intérieur de la maison.

Tout porte à penser que l'assassin connaissait parfaitement la victime, mais jusqu'à présent il n'a pas encore été possible d'établir définitivement des soupçons. Au surplus, l'information se poursuit, et tout porte à penser que l'auteur de ce crime, qui a causé une profonde émotion dans le pays, ne tardera pas à être connu et livré à la justice.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Tourcoing. — On nous assure que l'importation de la houille a éprouvé une forte diminution ce mois-ci. — Il y aurait plus d'un million de déficit sur le mois dernier.

La houille, servant à l'alimentation des machines, c'est donc une espèce de thermomètre pour la production et l'on ne peut, dès lors, accuser une progression croissante dans les affaires.

On écrit de Nancy à l'Industriel alsacien, sous la date du 18 février :

Les fabricants de broderies de Nancy se sont réunis vendredi 14 du courant, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, pour s'occuper de l'état actuel de l'industrie. Quatre-vingt fabricants environ étaient présents.

Après une discussion, pendant laquelle la question a été envisagée à tous ses points de vue, il a été décidé qu'une commission de quatre personnes serait chargée de rédiger un projet d'adresse à l'Impératrice, afin d'appeler la bienveillante protection de Sa Majesté sur le sort de nos ouvrières.

M. les fabricants étaient convoqués de nouveau pour vendredi dernier, pour entendre la lecture du projet d'adresse, y adhérer et le signer, s'il y a lieu. — Paul Baret.

Pétition des fabricants de Mulhouse contre le décret relatif à l'admission en franchise des tissus étrangers à charge de réexportation après l'impression.

Un grand nombre de filateurs, tisseurs et négociants de Mulhouse viennent d'adresser à M. le ministre du commerce la pétition suivante :

P. B.—S. DARNIS.
A Son Excellence Monsieur Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre,
Les soussignés filateurs, tisseurs et négociants, tant à Mulhouse que dans le rayon, croient qu'en présence de la situation critique de l'industrie, il est de leur devoir de présenter à Votre Excellence quelques considérations sur le décret du 13 février 1861, autorisant temporairement l'entrée en franchise des tissus étrangers à charge de réexportation après impression.

Cette mesure, nous osons l'avancer, nous a atteints directement en nous enlevant la seule ressource d'exportation qu'avaient nos produits. En effet, tous les tissus exportés antérieurement au traité du 13 février, étaient des tissus français, tandis qu'en ce moment, l'exportation ne comprend que des tissus étrangers. De ce fait, il résulte un encombrement considérable de nos produits et un avilissement de prix qui en est arrivé à un point désastreux et qui, malgré la réduction de plus en plus générale des heures du travail, ne paraît pas devoir se modifier.

Cette triste situation s'empire malheureusement chaque jour, et il n'est pas à notre pouvoir de la combattre. Nous ne savons pas si la mesure dont nous nous permettons d'entretenir Monsieur le Ministre a profité aux impressions, mais dans tous les cas, elle a eu un fâcheux résultat pour le pays en général.

Toute pièce de calicot de 100 mètres fabriqué en France y compris la façon de 10 à 20 fr. pour la filature et le tissage dont la moitié en main-d'œuvre directe; tandis que la même pièce importée de l'étranger pour être réexportée ne laisse que 6 fr. Donc chaque pièce entrée dans les conditions du décret du 13 février enlève au soussigné de 14 à 14 fr. au travail français.

Votre Excellence est plus à même que nous de connaître le chiffre auquel se sont élevés les importations à charge de réexportation et pourra ainsi apprécier l'étendue du dommage causé par cette mesure, tant à nous qu'à nos ouvriers déjà atteints par la cherté des substances et par le manque de matière première.

Nous venons, etc. conséquence solliciter de Votre Excellence le retrait de cette mesure dans un délai rapproché ou tout au moins une enquête sur les effets produits; enquête qui aurait certainement pour résultat le retrait de nos sollicitons.

Connaissant votre haute sollicitude pour les intérêts qui vous sont confiés; nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien accueillir notre demande avec bienveillance et vous en voudrez agréer l'assurance de notre plus profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être de Votre Excellence les dévoués serviteurs.

Mulhouse, le 19 février 1862.

Signés : Gros Zacher et Co, E. Vaucher et Co, C. Nagely et Co, Schlumberger, Steiner et Co, Bœckel fils et Co, J. Immer, D. Baumgartner et Co, Henri Wallach, les fils d'Isaac Kœchlin, Hansman Jordan, Hirt et Co, pp. Fritz Kœchlin, Imbert Kœchlin, X. Jourdain, pp. A. Kiene l'aîné, E. Kiener, Laedrich Götze, A. Straszewicz, Widmer et Louler, P. Borné, V. Erhard, J. B. Spetz, Weisgerber, Halmer et Co, J. Anthoni, G. Weber, F. Kessler, Gasser frères, André et Ruel, J. Remy, J. J. Guth, Wild et Zindel, A. Astruc, Dolfus et Mantz, H. Hoffer et Co, Risler et Gruet, D. et S. Lery, N. Legrand, N. Heuchel, C. Lobstein, S. Gros, N. Schlumberger et Co, Dietsch frères, Kullmann et Co, H. Witz, L. Bian, Baudry et Co, S. P. Dreyfus et Co, M. Risler et Co.

Métier à la Jacquard perfectionné.
Par M. VINCENTI.

Le métier Jacquard, remarquable dans son principe, offre cependant quelques inconvénients dus à l'emploi des cartons coûteux, lourds et d'une prompte détérioration, par la pression brusque qu'exerce le battant pour refouler les aiguilles; aussi les perfectionnements tentés pour l'améliorer ont eu pour base de réduire autant que possible les cartons, de les remplacer même par du papier, et d'adoucir le dégriffement des crochets de leurs lamettes.

Dans les premiers métiers, et pour éviter les paresseuses (défauts dans le dessin, résultant d'une aiguille restée en place au lieu de fonctionner), on était obligé d'augmenter la force des ressorts dont la résistance totale était une source de fatigue pour l'ouvrier, et même une limite dans la largeur des tissus.

Le métier Vincenti permet de réduire les cartons des dessins employés dans les métiers Jacquard à un tiers de la grandeur ordinaire. Le métier est disposé de telle sorte que, dans le même espace d'une Jacquard en 1,000, on peut au besoin porter le nombre des crochets à 2,500.

Le principe de l'invention est de garantir les cartons de tout effort lors de la repulsion des aiguilles. On obtient ce résultat par le mouvement de repulsion d'une sorte de grille en barrettes de fer fines, qui refoule ces aiguilles en même temps qu'un prisme, analogue à celui des appareils ordinaires, applique le carton du dessin contre la planchette.

Le carton, ainsi placé entre la planchette et le prisme, presque en contact avec la pointe des aiguilles, se trouve en position de recevoir leur impulsion sans effort et sans chance de dégâts, dès que le mouvement qui refoule les aiguilles les abandonne à l'action des élastiques.

La pression brusque qu'exerce le battant d'une Jacquard étant changée par M. Vincenti en une pression douce, il a pu substituer avec avantage le papier au carton.

Les avantages de ce métier peuvent se résumer ainsi :
1° Réduction considérable du poids des cartons : 18 à 20 kil. au lieu de 80 kil.;
2° Percement plus facile de ce carton, et, par suite, diminution du prix de perçage;

3° Volume beaucoup moindre du métier, par suite du rapprochement des aiguilles. Une Jacquard 400, ancien système, occupe autant de place qu'un 1,000 ou un 1,200 système Vincenti;

4° Économie de temps dans la vérification des crochets et le changement des aiguilles, par la disposition même du métier complètement dégage à la partie supérieure.

Ajoutons que, par son volume restreint, il permet à l'ouvrier d'avoir un jour plus abondant, et, par conséquent, de rendre le travail du tissage plus facile et plus sûr. Cet avantage a surtout une grande valeur, vu l'exiguïté des logements qui augmentent malheureusement chaque jour.

Plus de quarante métiers Vincenti fonctionnent déjà à Lyon principalement, ou l'un d'eux vient de terminer pour l'exposition de Londres de 1862, une étoffe de la plus grande beauté et digne de montrer le grand parti que l'on doit attendre de cette nouvelle invention.

BULLETIN FINANCIER.

28 février 1862.
Le marché de la rente a été très agité. Seulement les variations ne se sont produites qu'au dernier moment. Ainsi la rente 3 % a ouvert à 71.05 et s'est maintenue au-dessus de 71 jusqu'au moment de la réponse qui s'est faite à 71.02 1/2. Mais aussitôt cette opération accomplie, les offres sont arrivées en abondance et la rente a faibli graduellement d'abord à 70.90, 80 et 60; puis arrivée à ce cours, le mouvement de baisse a pris le caractère d'une panique et les offres redoublant la rente 3 % est tombée en dix minutes à 70.05. Le marché paraissait complètement dérangé, lorsque des demandes provoquées par les bas cours ont ramené l'équilibre. La rente a repris alors et s'est relevée plus vite encore qu'elle n'était tombée à 70.55 pour clore à 70.55. Comme résultat, la Bourse donne donc 1 fr. de mouvement et 35 cent. de baisse. Seulement il est opportun de faire remarquer qu'au moment de la clôture, les demandes non

satisfaites étaient encore très nombreuses, ce qui peut faire présumer que la reprise se poursuivra.

En milieu de la panique, les chemins se sont assez bien comportés. Il y a eu baisse toutefois, mais baisse normale, c'est-à-dire de quelques fractions.

Le Mobilier a été un peu plus affecté; il est tombé de 767.50 à 750 et clôture à 752.50. L'emprunt italien était offert; de 68.35 il est tombé à 68.10, son cours de clôture; les primes sur cette valeur ont été presque toutes abandonnées.

Les fonds anglais sont arrivés avec 1/8 de baisse 93 3/4 à 93 pour les deux cotes. La cote de Vienne était sans changement. Pour extrait : J. REBOUX.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

VILLE DE ROUBAIX

CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Au bénéfice des Pauvres, donné par la Grande-Harmonie de Roubaix, le 3 Mars 1862, et dans lequel on entendra Mlle VALENTINE DE GUINGAND, cantatrice; MM. BARRÉ, baryton du théâtre de Lille, MICHEL, amateur; HEINEVETTER, CHARLES WATTEL et KNORR fils.

Prix d'entrée : 5 francs.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture des Chaperons-Blancs. Anber.
2. Air du Serment, chanté par Mlle VALENTINE DE GUINGAND. Anber.
3. Air varié pour saxophone, joué par M. KNORR fils. Klœb.
4. Grand air du Pardon de Ploërmel, chanté par M. BARRÉ. Meyerhoff.
5. Romance des Nozze di Figaro, chantée par Mlle VALENTINE DE GUINGAND. Mozari.
6. Scène et romance de Guillaume-Tell, chantée par Mlle VALENTINE DE GUINGAND. Rossini.
7. Chansonnettes interprétées par M. Michel.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Grand solo de piston sur des motifs du Conte Ory, joué par M. HEINEVETTER. Rossini.
2. Romance chantée par M. BARRÉ.
3. Air varié pour clarinette, joué par M. CH. WATTEL.
4. Air du Caid, chanté par Mlle VALENTINE DE GUINGAND. Ambroise-Thomas.
5. Noëls chantés par M. BARRÉ. Ferd. Lavanne.
6. Chansonnettes, interprétées par M. Michel.

Le concert commencera à sept heures.

Les personnes à qui, par omission involontaire, les listes de souscription n'auraient pas été présentées, sont priées de s'adresser, pour avoir des cachets, au bureau du Journal de Roubaix.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

RUE NEUVE DE MONTENOY, 511
DIMANCHE 2 MARS 1862.

1. LA DINDE TRUFFÉE, vaudeville en 1 acte.
2. LES ENFERS DE PARIS, vaudeville en 3 actes.
3. LUCIE DE LA MÈRE MOÏSEAU, parodie de Lucie, scène comique exécutée par M. Riquier.
4. LES SALTIMBANQUES, comédie-parade en 3 actes, mêlée de couplets.

Ouverture des bureaux à 5 h. — Lever du rideau à 5 h. 1/2.

LUNDI 3.

RELACHE.

MARDI 4.

1. QUI SE RESSOUVRE SE GÈNE, comédie-vaudeville en 1 acte.
2. LES DOMESTIQUES, comédie en 3 actes, mêlée de chants.
3. LES SALTIMBANQUES, comédie-parade en 3 actes.

Ouverture des bureaux à 6 heures. Lever du rideau à 6 h. 1/2.

Prix des places : Loges de première galerie, 3 fr. 50; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquetry, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr. 25; parquetry, 1 fr. 25; parterre, 75 c.; amphithéâtre, 50 c.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Rebourg, Grande-Rue, 56, et de 1 heure à 4 heures, au Théâtre.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

Admission aux Ecoles du Gouvernement.

Institution préparatoire, dirigée par M. Lorig, 49, rue d'Enfer, Paris. La 1^{re} division comprend l'École préparatoire à la Marine; la 2^e, les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire et Centrale. De nouveaux cours, ayant pour but de faire gagner du temps aux Elèves, en les initiant de bonne heure aux épreuves du concours, seront ouverts le 25 avril prochain. 2938

DOUAL. — AFFAIRE MIRÉS. Au moment où l'affaire Mirés, qui a eu tant de retentissement, va se présenter de nouveau devant la Cour Impériale de Douai, il est opportun de présenter au public des documents qui le mettront à même de juger avec certitude l'importance des faits et par conséquent de suivre avec plus d'intérêt encore la nouvelle phase dans laquelle va entrer cette affaire.

Un éditeur de Douai vient de réunir tous ces documents. On comprendra de quelle utilité doivent être ces publications pour qui cherche à rendre compte des détails d'une affaire aussi ardue, aussi compliquée de chiffres et d'opérations de bourse. Il est impossible d'y parvenir autrement par une lecture rapide des journaux qui ont publié des comptes-rendus de procès. (Voir aux annonces.) 2917

COFFRES-FORTS, SYSTÈME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres-forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

M. GRUSON, ingénieur, a été chargé de dresser un bon marché, de ne livrer au commerce que des coffres-forts peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparents, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultent pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garanties, M. GRUSON, rue Sainte-Catherine, 75, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'éprouvée sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes-maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expose pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés, rue Ste-Catherine, n° 75, à Lille. 2563

JOURNAL A 1 FRANC 80 CENT.

Le MANUEL GÉNÉRAL, recueil mensuel fondé par le Gouvernement en 1834, pour activer la propagation et l'amélioration de l'instruction primaire, paraît sans interruption depuis cette époque. Ce journal, que tous les amis et tous les protecteurs de l'enseignement populaire se font un devoir de propager, est une merveille de bon marché. Moyennant 1 franc 80 cent. par an; l'abonné reçoit chaque mois un numéro contenant des articles sur l'enseignement, sur les arts agricoles, sur les sciences appliquées, des sujets de devoirs avec leurs corrigés, des lectures intéressantes pour les maîtres et pour les élèves, tous les renseignements relatifs à l'instruction primaire, il reçoit, en outre, quatre morceaux d'explication antiques.

On s'abonne à Paris, chez M. HACHETTE et Co, rue Pierre-Sarrasin; et dans les départements, chez tous les libraires. (2837-8998.)

LES CHOCOLATS

« L'usage du chocolat est très utile, et que jour de jeûne, dans les maladies, et c'est au chocolat que l'on doit le progrès incontestable; car dans les salons où l'atmosphère est déjà si énervante, les sirops et toutes les autres boissons débilittantes en augmentant la transpiration, ne peuvent qu'affaiblir et épuiser davantage, tandis que le chocolat est tout à la fois tonique et rafraîchissant.

Mais comme il importe pour le spiritueux de ne pas employer que des chocolats d'une pureté parfaite, nous n'hésitons pas à recommander d'une manière toute spéciale, les Chocolats de la Compagnie Coloniale, qui sont déjà si universellement appréciés pour le repas du matin.

En effet, les Chocolats de cet établissement sont très légers, et d'une digestion facile, sont, pour les estomacs même les plus délicats, l'aliment qui sous le moindre volume, est le plus éminemment réparateur.

(Extrait du Courrier des familles, Journal de la Santé.) 2838-9002

Mercure du marché aux grains de Lille

DU 20 FÉVRIER 1862.

Blé blanc vendu, 4,610 hect.	27-03	
Blé macaou id., 130 hect.	25-14	
Prix extrême de blé blanc, 24 à 29 fr.		
Id. de blé macaou 23 à 26 fr.		
Baisse à l'hectolitre : Blé blanc, 0 52		
Id. Blé macaou, 0 11		
Fleurs (le sac de 100 kilog.)	46 75	
Baisse : 1 fr. 25 cent.		
Prix (le quintal métrique)	21 00	
Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.		
Blé blanc.	Blé mac.	
Semaine courante.	26 35	24 63
Semaine précédente	27 19	24 35
Baisse.	0 84	0 71

TAXE DU PRIX DU PAIN

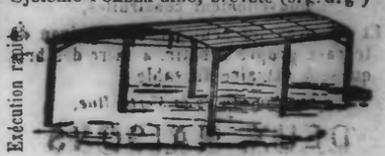
Dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 septembre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme	33
Pain de 2 ^e qualité, id.	37 50
Pain blanc, id.	42
Pain de fleur (pain français), 125 g.	7
Les deux pains	43
Les quatre pains	26
Les huit pains	52

HANGARS ÉCONOMIQUES

en bois et en fer, POUR FABRIQUES, ATELIERS, MAGASINS, ETC.

Système POMBLA aîné, breveté (s. g. d. g.)



Prix des hangars, voligés et mis en place, prêts à recevoir la couverture en carton, toile ou zinc, de 6 à 12 mètres de portée, 5 francs par mètre carré de surface couverte. POMBLA aîné et A. SEGUINEAU, 5, rue Notre-Dame, 44 et 46 Michy, Paris. 0282-8946.

Jacques Rosseuw

Mécanicien dentiste

à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un cabinet de dentiste (système français, anglais et américain).

Il pose les rateliers en vulcanite (brevetée), sans extraction de racines; dans le délai de vingt-quatre heures (garantie de dix ans).

Il dresse également les dents sans opération.

Différents certificats des principaux médecins de France constatent l'efficacité de la méthode de Jacques Rosseuw.

Dents depuis 5 fr.

PLACE NOTRE-DAME, 2, ROUBAIX. 2896

GRANDES EXPLOITATIONS

de carrières de pierres, petit granit, semblable à celui d'Écaussinnes et de Soignies; de pierres pour pavés en grès, de marbres, etc. Scierie à vapeur et polissoirs; magasin de carreaux; marbres italiens et étrangers. — F. MENTION et J. NEU à Liège (Belgique). 2593

ÉTABLISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE

DE

KIRS DE COPPIN,

Professeur de dessin, breveté;

7, rue du Galon-d'Eau, ROUBAIX.

PORTRAITS EN TOUS GENRES

Depuis 5 fr., jusqu'à 100 fr. et au-dessus. Portraits-Miniatures sur ivoire, à l'huile, grandeur naturelle; Aquarelles, Pastels, Crayon, et Encre de Chine.

Une seule pose suffit pour obtenir toujours un Portrait complet.

Broches, Ecrans, Médailles, Bracelets, Épingles, Porte-feuilles, etc., etc. Reproduction de Tableaux, objets d'art, Animaux, etc.

L'après-midi, tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée pendant les périodes d'hiver et depuis le lever jusqu'au coucher du soleil pendant l'été.

Portraits pris à domicile.

Leçons et vente de tous les objets servant en Photographie. 2845

DEPOT

DE

BASCULES

SYSTÈME NOUVEAU

(DERNIÈRE PERFECTION)

Prix très modérés.

Garantie de dix années.

S'adresser chez M^{lle} DELEPLANQUE,

AU DÉBIT DE TABAC,

GRANDE-PLACE, ROUBAIX.

Romains & Dévidoirs

PORTS BRUCES 2647

AVIS AUX MARCHANDS ÉPICIERS.

Fabrique et réparation

Moulins à mouler le café.

JANSENS-DURIEUX (breveté de S. M. le Roi des Belges), inventeur d'un nouveau système de moulin à mouler le café, à régulateur, sans frotement, pouvant mouler un kilogramme par minute, informe MM. les épiciers qu'après la confection de son nouveau système, il fait la réparation des moulins ordinaires et garantit l'ouvrage.

S'adresser rue St-Maurice, 18, route de Tourcoing, près de chez M. Krowaets, teinturier. 2869

AVIS AUX DARTREUX

La pommade de M. Dumont, reconnue bonne par l'Académie de médecine, pour la guérison des Dartres, Teignes, Ulcères, Démangeaisons, se trouve à la pharmacie de M. HENRI, pharmacien, à Roubaix. Exiger le cachet DUMONT, à Cambrai. 2817-8871